

La réforme territoriale en Ile-de-France : quels enjeux pour la lecture publique ?

Médiathèque Marguerite Duras, Paris, 19 novembre 2015

Restitution de l'atelier n°3

L'atelier fut animé, les échanges riches et constructifs, sans masquer les difficultés rencontrées ou les craintes sur l'avenir. Cette synthèse regroupe les principales thématiques abordées sans détailler ni les intervenants ni le détail des expériences rapportées.

Améliorer les services aux usagers, mutualiser, travailler ensemble :

1. Comment s'y prendre, par quoi commencer ?
2. Les équipes, facteur clé
3. Les plus-values du transfert, les écueils à éviter
4. Focus sur certains services à mutualiser

1. La question du phasage : Par quoi commencer ?

Deux cas assez différents :

« **On part de rien** » : des réseaux doivent se constituer à partir de bibliothèques municipales sans habitudes de coopération (cas le plus fréquemment rencontré dans la future Métropole). Dans ce cas, une phase initiale de diagnostic territorial permettant de mieux connaître les habitants du nouveau territoire et leurs éventuels besoins spécifiques paraît un préliminaire intelligent. Quel soutien dans cette démarche quand il n'y a pas de BDP, comme dans les départements de la première couronne ? Ces départements ont presque tous un Service de la lecture qui peut sans doute être sollicité. La DRAC ne peut piloter par respect de la libre administration des collectivités mais peut conseiller et faciliter.

On peut ensuite aborder la mutualisation à partir de n'importe quel service, à déterminer en fonction du contexte et de ce que les élus voudront investir : Ce peut être l'action culturelle (avantage : visibilité), l'informatique (avantage : économies d'échelles), la circulation des documents (avantage : service à coup sûr plébiscité par la public)...Quelle que soit l'action choisie elle permettra de faire travailler ensemble les différentes équipes.

Quelques conseils issus des échanges :

Ne pas commencer par le tarif unique ! C'est ce qui est le plus difficile à fédérer quand il n'y a pas de transfert total et donc de gestion administrative unique.

Commencer par quelque chose qui ne coûte pas cher, qui puisse être porté financièrement par les communes de façon simple dans un premier temps.

Attention, une action culturelle commune sans projet commun sera « plaquée » et n'aura de sens ni pour l'utilisateur, ni pour le personnel.

« **On part de réseaux existants** », avec des cas de figures qui peuvent être très variés : un réseau transféré fusionne avec une interco sans réseau de bibliothèques ; des réseaux transférés différents doivent fusionner ; un réseau transféré doit fusionner avec un réseau qui coopère sans avoir transféré les équipements...

Par où commencer pour créer une culture professionnelle commune ? Par un projet commun bien sûr, qui tient compte de l'existant et du diagnostic du nouveau territoire. Les professionnels ont un rôle déterminant de proposition, mais ne pas oublier que c'est le

politique qui décide. Il faut donc éclairer les décisions par un diagnostic partagé, une expertise, et proposer des pistes différentes.

L'argument des économies d'échelles est d'autant mieux entendu des décideurs qu'il s'applique souvent aux dépenses d'investissement, qui sont mieux subventionnées (ré-informatisation, RFID, automates de prêt...). Cependant l'Etat infléchit ses subventions vers du fonctionnement (programmes, études) et suite au rapport de Sylvie Robert, ce mouvement pourrait s'amplifier avec une part de la DGD dédiée au fonctionnement.

2. Les équipes, facteur clé

Il est crucial d'impliquer les équipes dans le projet et les changements à venir, et non uniquement les directions. Plusieurs témoignages prônent la méthodologie de projet. Quelques exemples d'outils de coopération : groupes de travail thématiques, temps de formation communs, offices communs pour les acquisitions...

« Se rejoindre, ce n'est pas devenir tous pareils ni faire partout la même chose » : Il est important de rassurer sur ce point. Il faut jouer sur la complémentarité.

Mais il ne faut pas se cacher que la mutualisation des ressources humaines est ce qui prend le plus de temps...

3. Les plus-values du transfert, les écueils à éviter

Les expériences partagées dans le groupe montrent qu'un transfert des équipements peut aboutir à une remise à niveau du maillage sur le territoire par des constructions (exemples de Val d'Orge et de Val et Forêt). Ceci n'est possible que si l'interco a pris la compétence, même si cette dernière est partielle. La bibliothèque c'est d'abord un lieu, on ne peut faire du « hors les murs » que s'il y a des murs quelque part...

L'écueil le plus cité en cas de transfert est le risque de déconnexion avec la commune, au détriment des services de proximité comme la collaboration avec les services scolaires, les écoles, la petite enfance... Une grande vigilance est nécessaire pour l'éviter.

4. Focus sur certains services à mutualiser

Parmi les services cités, en voici quelques-uns qui n'ont pas ou peu été mentionnés par la synthèse des autres ateliers :

- Travailler avec d'autres structures culturelles ou autres :
Bibliothèques associatives (exemple de La Petite Bibliothèque Ronde à Clamart, de Lecture et Bibliothèque pour Tous à Courbevoie...)
Théâtres, conservatoires, écoles de musique et de danse...
Maisons de quartier, centres socio-culturels...
Bibliothèques universitaires : il n'y en a pas partout, mais quand c'est le cas la concertation en particulier sur les horaires d'ouverture peut être une vraie opportunité
- Horaires d'ouverture : jouer la complémentarité sur l'ensemble du territoire, répartir les nocturnes par exemple.
- Il importe également de mettre à jour les outils d'évaluation afin qu'ils reflètent réellement le résultat des actions : On ne peut plus se contenter du nombre de prêts...

Claire Gaudois